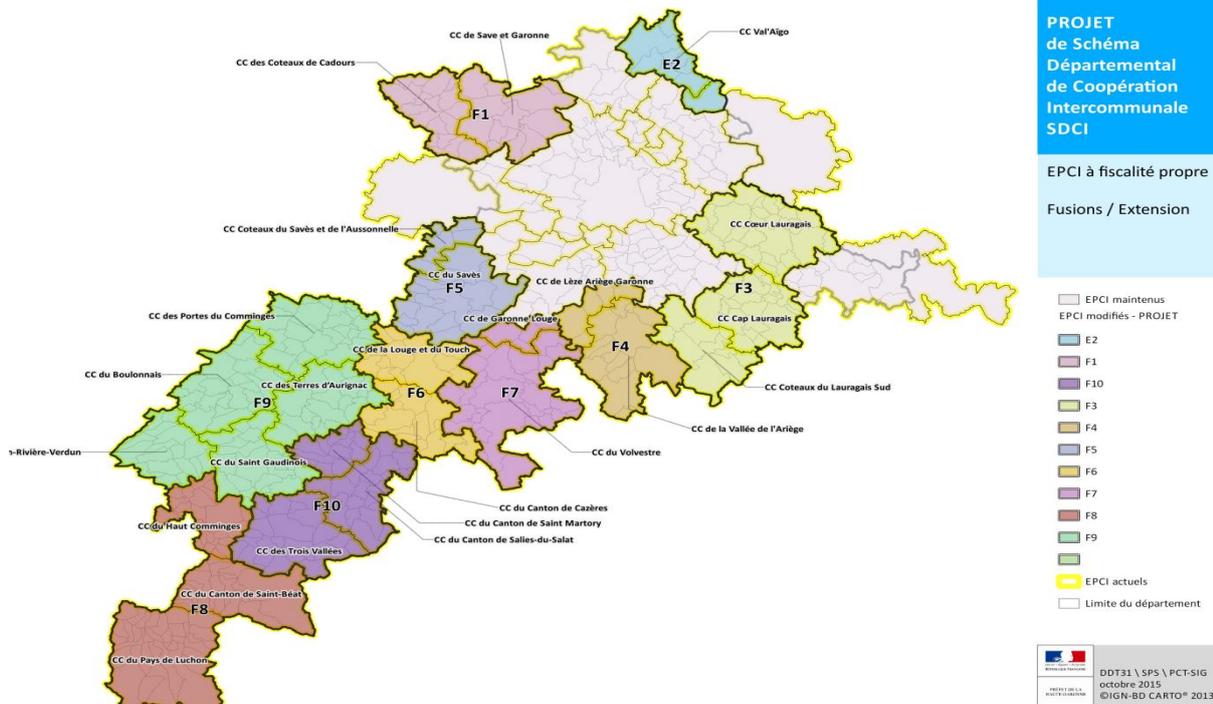


Pourquoi nous refusons cette contre-réforme territoriale



Depuis plus d'un an, nous avons expliqué et dénoncé ce qui se tramait :

- Transfert de compétences : agents du département vers Métropole ou Région.
- Fusion ou mutualisation : agents des communautés de communes et syndicats mixtes.
- Dissolution pure et simple de certains syndicats mixtes.

Les conséquences pour les agents :

- Changement de fonction pour certains agents mutualisés avec perte des primes
- Mise à disposition pour d'autres sur un vaste territoire
- Disparition de postes, sous prétexte de doublons, avec aucune obligation de reclassement et donc une mise à disposition de l'agent au centre de gestion (le pôle emploi de la FPT). Par exemple, pourquoi maintenir 2 services de DRH pour gérer une collectivité fusionnée ou 2 services de communication, voir d'autres services.

Seul le régime indemnitaire sera maintenu. Tous les autres acquis sociaux (jour de congés, protocole d'absence, etc.) seront négociés entre les collectivités.

Avec la baisse de dotation de l'Etat et les difficultés budgétaires de la majorité des collectivités, il est à craindre que les accords se négocient au détriment des agents et que des suppressions de postes soient ouvertement annoncées. Certaines mairies ont déjà pris des dispositions en ce sens mettant en avant l'austérité. D'autres communautés de communes comme Cazères demandent à un cabinet extérieur de faire une étude sur la gestion des ressources humaines en vue d'une restructuration. Les collectivités vont mutualiser avec comme seul objectif une baisse des dépenses impactée sur les emplois.

Il faudra dans tous les cas un avis du comité technique et la rédaction d'une fiche d'impact. C'est par ce biais que vous pouvez nous solliciter. Nous ferons le tour du Comminges pour vous informer de vos droits et resterons à votre disposition au 05 61 79 76 53 (messagerie) et au local de Saint-Gaudens au square Azémar.